

« Piégés par la dette » : trafic et traite de victimes vietnamiennes

En 2019, 39 Vietnamiens ont trouvé la mort dans un camion frigorifique, sur la route qui les menait clandestinement de leur pays d'origine au Royaume-Uni. C'est à cet événement tragique aussi appelé le drame d'Essex – que la cour d'appel de Gand examinera le 22 décembre - que Myria, rapporteur national indépendant sur la traite des êtres humains, fait écho dans son rapport annuel d'évaluation : « Piégés par la dette ».

Le trafic et la traite des Vietnamiens vers et en Europe ont fortement augmenté ces dernières années. Recrutés par les passeurs sur base de fausses promesses d'emploi, ils s'endettent lourdement pour y parvenir. Souvent introduits clandestinement au Royaume-Uni, mettant leur vie en danger, ils sont exploités durant leur périple (y compris en Belgique) et/ou à leur arrivée pour rembourser les dettes du passage clandestin : c'est **la servitude pour dettes**.

Considérer les travailleurs vietnamiens mis au travail illégalement comme victimes présumées de traite des êtres humains

C'est pourquoi Myria recommande que les services de première ligne qui découvrent des ressortissants vietnamiens travaillant illégalement dans certains secteurs tels que les ongleries, les restaurants exotiques, et probablement aussi les plantations de cannabis les considèrent, sur base des indicateurs pertinents, comme des victimes présumées de traite des êtres humains et appliquent le mécanisme national d'orientation des victimes vers les centres d'accueil spécialisés. Il peut en effet s'agir dans certains cas de situations de servitude pour dettes, dans lesquelles les victimes se trouvent piégées par les passeurs. C'est au sein des centres d'accueil que les victimes peuvent être mises en confiance et reprendre leur vie en main.

Par ailleurs, les victimes vietnamiennes qui se trouvent dans cette situation sont très vulnérables et en position de forte dépendance vis-à-vis de leurs exploiters. Souvent, elles n'ont pas de liberté de mouvement ou d'autodétermination et sont isolées socio-culturellement, leurs exploiters étant dans la plupart des cas eux-mêmes vietnamiens. Dans le dossier Essex, les victimes étaient même enfermées dans des *safehouses*, notamment à Bruxelles. Il est peu probable qu'elles puissent se présenter de leur propre initiative comme victimes auprès d'un service de première ligne ou d'un centre d'accueil.

La formation continue aux indicateurs de traite est essentielle

Il est dès lors primordial que les services de première ligne y soient sensibilisés et disposent des moyens nécessaires pour enquêter et intervenir, ce qui n'est pas le cas actuellement. La formation continue des services de première ligne aux indicateurs de traite des êtres humains est également essentielle, avec une attention particulière pour le contexte culturel des Vietnamiens, afin de gagner plus facilement la confiance des victimes.

La formation de tous les acteurs par des ONG expertes de la culture vietnamienne, comme elles ont déjà pu être organisées, constituent des exemples de bonnes pratiques à poursuivre.

Enfin, le recours aux médias sociaux, aux enquêtes financières et à la collaboration internationale, comme le dossier Essex a pu le démontrer, constituent des éléments clés pour la récolte des preuves.

Une commission spéciale

Myria se réjouit de la réalisation de l'une de ses recommandations précédentes, à savoir la mise en place d'une commission spéciale sur la traite des êtres humains au sein du Parlement. Il attend avec impatience la suite de ses travaux et ses futures recommandations. Myria, qui a également été entendu par cette commission, espère que ce rapport pourra y contribuer.

Téléchargez [le Rapport annuel d'évaluation 2022 Traite et trafic des êtres humains Piégés par la dette](#). La publication est disponible sur le site web de Myria : www.myria.be.

Contact presse

Mathilde de Kerchove • 0473 41 55 10 • mathilde.dekerchove@myria.be

